



Exco
Audit Bertrand

ASSOC. AMDR

31, Avenue Eudoxie Nonge
Porte 201 - 2ème étage
97490 SAINTE-CLOTILDE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

216, boulevard Jean Jaurès
N° 13 immeuble Le Quartz
97490 SAINTE-CLOTILDE
Téléphone 02 62 72 18 18 - Fax 02 62 52 11 90
E-mail : excobertrand@exco.fr

SARL d'Audit légal au Capital de 7622,45 € - SIRET 403 083 785 00028 - APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de la Réunion



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

31, Avenue Eudoxie Nonge – Porte 201 – 97490 Sainte-Clotilde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association AMDR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

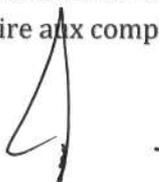
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Saint-Denis, le 15 avril 2024.

Pour la société EXCO AUDIT BERTRAND
Commissaire aux comptes



Pierre BERTRAND
Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	8 974	1 790	7 184	
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				7 884
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres</i>	35 077	21 337	13 740	18 596
<i>Immobilisations grévées de droit</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	6 080		6 080	6 080
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	3 000		3 000	3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	53 131	23 127	30 004	35 560
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances Usagers et comptes rattachés</i>	5 510		5 510	14 465
<i>Autres</i>	28 859		28 859	51 366
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	592 603		592 603	567 084
<i>Charges constatés d'avance</i>	1 891		1 891	1 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT	628 863		628 863	634 179
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion actif</i>				
TOTAL GENERAL	681 994	23 127	658 867	669 738

Bilan Passif

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	30 490	30 490
Résultat de l'exercice	10 388	7 182
Report à nouveau	551 863	544 681
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	592 741	582 353
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	667	1 333
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	593 408	583 686
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 805	45 149
Dettes fiscales et sociales	35 409	33 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 246	7 812
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	65 460	86 052
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	658 867	669 738

Compte de Résultat

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Ecart €	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue (biens et services)</i>				
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Produits nets partiels sur opérations à long terme</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>	109 763	115 855	-6 092	-5,26
<i>Reprises sur provisions et amortissements, transferts de</i>				
<i>Cotisations</i>	377 549	390 060	-12 510	-3,21
<i>Autres produits</i>	5	1	3	243,38
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	487 317	505 917	-18 599	-3,68
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation des stocks</i>				
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnem</i>	5 415	4 165	1 250	30,01
<i>Variation des stocks</i>				
<i>Autres achats et charges externes</i>	293 632	306 193	-12 561	-4,10
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	697	715	-18	-2,49
<i>Salaires et traitements</i>	130 240	124 520	5 720	4,59
<i>Charges sociales</i>	40 934	39 372	1 562	3,97
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	7 880	5 896	1 984	33,65
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>				
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>				
<i>Subventions accordées par l'association</i>				
<i>Autres charges</i>	12	18 954	-18 942	-99,94
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	478 810	499 815	-21 004	-4,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 507	6 102	2 405	39,41
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS				
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE				
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE				
<i>Produits financiers de participation</i>				
<i>Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'acti</i>				
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	414	414	1	0,20
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac</i>				
PRODUITS FINANCIERS	414	414	1	0,20
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>				
<i>Différences négatives de change</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl</i>				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	414	414	1	0,20

Compte de Résultat (suite)

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart €	%
RESULTAT COURANT	8 921	6 516	2 406	36,92
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>				
<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>	1 467	667	800	120,00
<i>Reprises provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 467	667	800	120,00
<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>				
<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>				
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 467	667	800	120,00
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTAT				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DE				
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCE				
EXCEDENT OU DEFICIT	10 388	7 182	3 206	44,63

Règles et méthodes comptables

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Désignation de l'association : A.M.D.R.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 658 867 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10 388 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 433	8 974	10 549	8 974
Immobilisations incorporelles	18 433	8 974	10 549	8 974
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	16 660			16 660
- Matériel de transport	1 000		1 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 183	1 234		18 417
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 843	1 234	1 000	35 077
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 080			6 080
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	9 080			9 080
ACTIF IMMOBILISE	62 356	10 208	11 549	53 131

Notes sur le bilan

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 549	1 790	10 549	1 790
Immobilisations incorporelles	10 549	1 790	10 549	1 790
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	4 067	2 408		6 475
- Matériel de transport	1 000		1 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 181	3 682		14 862
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	16 247	6 090	1 000	21 337
ACTIF IMMOBILISE	26 797	7 880	11 549	23 127

Notes sur le bilan

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 260 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 510	5 510	
Autres	28 859	28 859	
Charges constatées d'avance	1 891	1 891	
Total	39 260	36 260	3 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 65 460 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 805	21 805		
Dettes fiscales et sociales	35 409	35 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 246	8 246		
Produits constatés d'avance				
Total	65 460	65 460		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non pa	2 170
Dettes pr pour congés a p	11 479
Charges sociale sur c p	3 496
Div-charges a payer	8 246
Total	25 392

Notes sur le bilan*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes***Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 891		
Total	1 891		

Notes sur le compte de résultat

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 246 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

31, Avenue Eudoxie Nonge – Porte 201 – 97490 Sainte-Clotilde

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association AMDR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint-Denis, le 15 avril 2024.

Pour la société EXCO AUDIT BERTRAND
Commissaire aux Comptes



Pierre BERTRAND
Associé